Comment valoriser mes contenants en verre ?

Modifié le 09/11/20

Le verre est recyclable à l'infini. Grâce à la chaîne écologique formée par l'habitant qui tri son verre et les acteurs du recyclage, une bouteille redevient une bouteille.

Dans le cadre de la valorisation des déchets recyclables, la Métropole a répondu à un appel à projet consistant à améliorer les performances de tri du verre.

En 2020, 1 164 points d'apports volontaires sur le territoire vous permettent de recycler votre verre. En 2021, des colonnes supplémentaires seront installées pour un tri au plus proche de chez vous.

Que mettre dans les colonnes à verre ?

Les contenants acceptés dans les colonnes à verre :

- Les bouteilles en verre
- Les pots en verre
- Les bocaux en verre

Après avoir retiré leurs couvercles, qui sont à jeter avec les ordures ménagères.

A ne pas mettre dans les colonnes à verre car leur composition chimique est différente du verre alimentaire :

- La vaisselle en verre : à jeter avec vos ordures ménagères
- Les vitres : à déposer en déchetterie
- Les pare-brise : à déposer en déchetterie
- Les miroirs : à jeter avec vos ordures ménagères ou à déposer en déchetterie selon sa taille
- La faïence : à jeter avec vos ordures ménagères ou à déposer en déchetterie selon sa taille
- Les ampoules, les néons : à déposer en magasin ou en déchetterie

Questions / Réponses

Faut-il laver ses bocaux, bouteilles et pots en verre avant de les déposer dans la colonne à verre ?
Non, ce n’est pas nécessaire.

Faut-il enlever les étiquettes ?
Non, le papier ne pose aucun problème pour le recyclage du verre car il est éliminé au cours du process de recyclage.

Faut-il enlever les collerettes de métal ou de plastique ?
Non, il n'est pas nécessaire d'enlever ces collerettes.

Où déposer le verre ?

1. Cliquez sur le lien suivant https://mesdechets.smedar.fr/
2. Autorisez l’accès à la localisation
3. Sélectionnez verre

Les points d’apport volontaire les plus proches de chez vous apparaîtrons sur une carte.

Pourquoi recycler le verre ?

Le verre est recyclable à l’infini. Grâce à la chaîne écologique formée par vous et les acteurs du recyclage, une bouteille redevient une bouteille. **Ainsi votre geste permet :**

- De limiter les prélèvements de matières premières.
- D’économiser l’énergie : fondre du verre recyclé est moins énergivore que fondre les matières premières entrant dans la composition du verre.
- De réduire les émissions de CO2 : 1 tonne de verre recyclé, c’est 200 kg de CO2 émis en moins.
- D’éviter le rejet de plus de 2 millions de tonnes de déchets par an.
- D’économiser 0,66 tonne de sable de silice et 0,54 m3 d’eau par tonne de verre triée.

Et si vos pots et bouteilles pouvaient encore vous servir ?
En photophores, en vases… les contenants en verre peuvent être réemployés et inspirer vos loisirs créatifs qui rendront votre intérieur chaleureux à moindre coût.
Les pots à confiture ou autres bocaux peuvent également resservir pour aller acheter des aliments en vrac et conserver légumes secs, soupe, confiture, pâte à tartiner maisons….